



Formalités pour l'adoption d'une enfant

Par **lilandra**, le **17/09/2008** à **12:11**

bonjour,

mon ami et moi souhaiterions adopter un enfant, et nous ne connaissons pas les démarches et procédures.

de plus nous voudrions adopter une enfant qui se trouve actuellement en famille d'accueil que nous connaissons bien.

le seul problème étant que je n'ai que 22 ans et sur tous les sites internet nous avons lu qu'il fallait avoir au moins chacun 28ans. pour mon ami aucun problème il va faire 30ans.

je vous remercie de ce que vous pourrez faire pour nous et pour cette adorable petite puce que nous attendons avec impatience.

salutations.

Par **Patricia**, le **17/09/2008** à **19:58**

Bonsoir,

La délivrance des agréments en vue d'adoption se fait auprès de le DASS.

- Etre agé de plus de 28 ans
- Etre mariés au moins depuis 2 ans si vous faites la demande ensemble
- Bonne santé (examen médical)

- Bon état psychologique

Pour les enfants français :

- Enfants pupilles de l'état
- déclarés abandonnés

Cordialement